

PSC1 – Prévention et Secours Civiques de niveau 1

MODALITES

Durée : 7h soit 1 jour

Dates : 14 février 2024 / 10 juin 2024 / 13 novembre 2024

Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Lieu : Au CFPPE – 1150 Boulevard Sébastien Brant, 67400 Illkirch-Graffenstaden

Public : Tous les personnels en situation d'emploi en crèche auprès d'enfants.

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire.

Moyens d'évaluation : Un diplôme de Formation aux Premiers Secours sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et faisant l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs. Evaluation des acquis des stagiaires en amont et en aval de l'action de formation de manière à visualiser leur progression et leur montée en compétence.

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation

Intervenant et qualité : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin (UDSP 67)

OBJECTIFS

Un secouriste doit être capable :

- De donner l'alerte
- De faire une reconnaissance
- D'effectuer les gestes qui sauvent
- D'accueillir et de renseigner les secours

METHODES

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes. Plusieurs accessoires seront utilisés notamment des mannequins, des accessoires de protection et des moyens de diffusion de contenus.

PROGRAMME

1. Rechercher les risques persistants pour protéger :
 - identifier les sources de risques réelles ou supposées dans la situation concernée
 - repérer les personnes qui pourraient être exposées aux risques identifiés
 - définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) risque(s) identifié(s)
2. Examiner la victime et faire l'alerte :
 - reconnaître suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - associer aux signes décelés les résultats à atteindre
 - organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident
3. Au cœur du secourisme :
 - déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable
 - mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée